

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Pensez-y pour la résolution amiable
de votre litige de consommation



Si vous avez un différend avec un professionnel concernant un produit livré ou un service rendu, et que vos démarches écrites (courrier, courriel) pour obtenir un remboursement, faire appliquer une garantie ou résilier un contrat d'abonnement n'ont pas abouti, vous pouvez recourir à la médiation de la consommation.

Ce dossier présente la médiation de la consommation, le rôle de la Commission d'évaluation et du contrôle de la médiation de la consommation (CECMC), et évoque la médiation dans quelques secteurs.

[Voir le dossier](#)

Actualités



Alimentation, cosmétiques, produits d'entretien : comment éviter les substances indésirables ?

Voir la vidéo



100 % santé, 100 % protégé !

Le panier 100 % Santé en optique, dentaire et audioprothèse est un dispositif qui facilite l'accès à des soins de qualité pour tous. Comment en profiter ?

Voir la vidéo

Vous avez acheté une montre connectée et 6 mois après son achat, elle tombe en panne

Lire l'article



La Fnaut demande une fusion des sites SNCF

La Fnaut fait le point sur les nombreux sites internet mis à disposition des usagers par la SNCF.

Lire l'article

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut National de la Consommation
76, avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)